

## Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Séance du 15 février 2023

Extrait du registre des délibérations

Deliberation N°2023-12

Objet : Remise gracieuse du régisseur de recettes - sursis de paiement 2022

Rapporteur: M. Sébastien Arnaux

## Exposé des motifs :

Considérant que Monsieur l'agent comptable de l'EPCC Pont du Gard a été amené à constater, dans le cadre des missions de contrôle qui lui sont imparties, un déficit de 843,69 € aux régies de recettes de l'EPCC Pont du Gard,

Considérant que ce déficit de 843,69 € est consécutif à une différence de caisse pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022,

Considérant que conformément à la règlementation, seul le régisseur engage sa responsabilité et qu'en conséquence, un ordre de versement a été émis le 17 janvier 2023 à l'encontre du régisseur, M. Mickaël VOELTZEL, agissant pour la période concernée,

Considérant que, par courrier du 18 janvier 2023, le régisseur, Monsieur Mickael VOELTZEL, a demandé à bénéficier d'un sursis de paiement auprès de l'ordonnateur,

Considérant que ce dernier a accordé le sursis de versement par courrier du 19 janvier 2023,

Considérant que le régisseur souhaite utiliser la procédure, prévue par le décret n°2008-227 du 05 mars 2008, de demande de remise gracieuse auprès du Directeur Départemental des Finances Publiques, par délégation du Ministre de Economie et des Finances,

\*\*\*\*\*\*

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Le Conseil d'Administration, Après en avoir délibéré,

> Emet un avis favorable à la demande de remise gracieuse déposée par Monsieur Mickael VOELTZEL, en sa qualité de régisseur de recettes.

**DECISION:** ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Étaient présents :

M. Malavieille, M. Scorsone, M. Pissas, M. Bouget, Mme Dherbecourt, Mme Novaretti, M. Vallespi, M. Sauzet, M. Guillaud, M. Mercier, M. Rasson, Mme Rebuffat, M. Paoletti.

Avait donné une procuration écrite :

M. Favaron donne procuration à M. Malavieille. M. Nicolas donne procuration à M. Scorsone.

Fait à Vers, le 15 février 2023.

Le Président

M. Patrick Malavieille

La Bégude 400 route du Pont du Gard 30210 Vers Pont du Gard

Établissement Public de Coopération Culturelle Pont du Gard

RECU EN PREFECTURE le 15/02/2023

La Bégude - 400 route du Pont du Gard • 30210 Vers-Pont-du-Gard • T. 04 66 37 50 99 • F. 04 66 37 51 50 • vay peposite 448276843 - 2023 0215 - 2023 \_ 12-DI ARRÊTÉ PRÉFECTORAL Nº 2003-94-2 • RCS NÎMES 448 279 844 • N° SIRET 448 279 844 00014 • CODE APE 9103Z • ORGANISME LOCAL DE TOURISME AUTORISÉ PAR





Le 17 janvier 2023

## ORDRE DE VERSEMENT

Conformément à la réglementation, seul le régisseur de recettes est responsable des différences de caisse.

Vous êtes en charge de cette responsabilité pour l'exercice 2022.

Veuillez trouver ci-joint le détail des écarts 2022 constatés et validés tel qu'il se présente sur le livre comptable de la régie de recettes pour un montant de 843,69€.

En conséquence et par la présente, je vous demande de verser la somme de 843,69€.

Sébastien ARNAUX, Directeur Général